

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-12-14

N° applicatif 4860

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

SDAGV 67 - SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS SUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ET POUR UN ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE A ERSTEIN

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement de 6 000 euros à l'Eurométropole de Strasbourg, pour le co-financement d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la création de terrains familiaux locatifs pour les résidents du site du Baggersee à Strasbourg,
- une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à l'association Ava Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement d'un soutien à la scolarisation pour les enfants du voyage de l'aire d'accueil d'Erstein.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Bas-Rhin 2019-2024 (SDAGV), approuvé par délibération de la Commission permanente du 4 avril 2019 (n° CP/2019/015), a posé comme objectif la réalisation de trois sites de terrains familiaux par l'Eurométropole de Strasbourg dans son volet « équipements » et préconise, dans son volet « intervention sociale » le renforcement de l'accompagnement à la parentalité pour soutenir la scolarisation des enfants résidant sur les aires d'accueil permanentes.

1. Co-financement à l'Eurométropole de Strasbourg d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale locale (MOUS) « projet » pour le développement de terrains familiaux locatifs, à destination des gens du voyage en cours de sédentarisation.

- a. Un nouveau type d'habitat pour accompagner la sédentarisation des gens du voyage semi-itinérants

L'Eurométropole de Strasbourg se voit obliger par le SDAGV du Bas-Rhin, de lancer un projet, avant juillet 2023, permettant à terme la création de 20 terrains familiaux locatifs à destination des Gens du Voyage en voie de sédentarisation, dont les règles applicables à leur aménagement, leur équipement, leur gestion et leur usage sont fixées par le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

Pour répondre à cet enjeu, les partenaires du SDAGV – la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et la CAF - ont apporté en 2021, leur appui pour le déploiement d'une première phase de projet, dans le cadre de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale locale (MOUS) départementale, qui a permis au cabinet le FRENE et EQUILATERRE de dresser un premier diagnostic des familles et projeté de premiers scénarios d'implantations pour reloger les occupants du terrain d'appoint hivernal du Baggersee, soit 26 ménages répartis en 4 sous-groupes familiaux principaux, avec des besoins d'habitat différents.

- b. Un projet nécessitant un co-financement des partenaires du SDAGV 67

Pour affiner et construire le projet habitat, il est nécessaire d'entamer un processus opérationnel dans la durée, qui a conduit l'Eurométropole au lancement d'une première étape d'un projet de MOUS locale, présenté en comité de pilotage du SDAGV le 11 juillet 2022.

Il devrait permettre de loger 12 ménages sur des terrains qui laisseront place aux caravanes. Le projet d'étude habitat et social devrait se chiffrer à environ 60 000 €.

L'Etat a d'ores et déjà pris un engagement de co-financement à hauteur de 29 700 €, la CAF est en cours de délibération.

- c. Une participation financière au projet pour capitaliser à l'échelle de l'Alsace

Le projet de développement de terrain familiaux locatifs à destination des Gens du Voyage en voie de sédentarisation est une première sur le territoire alsacien. Le projet de l'Eurométropole de Strasbourg a donc une visée expérimentale et pourrait essayer d'autres projets, notamment à Mutzig.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg afin de suivre l'évolution du projet et permettre son développement sur d'autres sites à l'échelle alsacienne.

2. Soutien financier à l'association Ava Habitat et Nomadisme pour le développement d'ateliers facilitant par l'accompagnement à la parentalité et à la scolarisation des enfants de l'aire d'accueil d'Erstein.

- a. Un taux de scolarisation très faible qui nécessite un accompagnement adapté

Malgré l'obligation scolaire, le taux de scolarisation des enfants du voyage a toujours été assez faible : la durée de scolarité est variable, et souvent inférieure à la durée de séjour des familles sur les aires d'accueil.

La scolarisation des enfants du voyage est ainsi une priorité du volet social du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) du Bas-Rhin et un groupe de travail avec l'Education nationale, les centres de ressources Gens du Voyages de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg, les partenaires associatifs et la CAF a été constitué en 2020.

Depuis la crise du COVID, la situation est devenue catastrophique, comme en témoignent les chiffres de l'enquête annuelle réalisée dans le cadre du suivi du SDAGV : 17% en janvier 2021 (contre 27% en 2020) d'enfants scolarisés en établissement.

Les constats ont été similaires voire encore plus alarmants lors du comité de suivi de gestion de l'aire d'accueil d'Erstein, réuni le 24 mai 2022.

b. Développement d'ateliers éducatifs d'apprentissage des savoirs de base

L'association Ava Habitat et Nomadisme qui intervient régulièrement sur l'aire d'accueil au titre de la coordination sociale pour une prestation d'accompagnement aux démarches administratives mais également dans l'animation d'un espace de vie sociale agréé par la CAF et coordonné par le Centre Départemental de Ressources Gens du Voyage, porté depuis 2018 par la Collectivité européenne d'Alsace par agrément avec la CAF, a fait appel durant le 2^{ème} semestre 2022, à une formatrice proposant des ateliers éducatifs sur la base de la méthode de pédagogie éducative Montessori. A l'instar d'une prestation sur l'aire de Molsheim, elle a proposé de septembre à fin novembre 2022, 4 demi-journées mensuelles.

Cette méthode basée sur la liberté de l'enfant dans le choix de ses activités, d'apprentissage par l'expérimentation et l'autonomie, a montré des résultats plus qu'encourageants (assiduité des enfants de 6 à 11 ans, progression dans l'apprentissage de la lecture et du calcul, satisfaction et encouragement des parents...).

c. Le soutien financier de la Collectivité pour permettre la poursuite de l'action sur une demi-journée hebdomadaire de décembre 2022 à juin 2023

L'association Ava Habitat et Nomadisme a expérimenté cette forme de travail de septembre à fin novembre et en mesure la plus-value (progression rapide des apprentissages, prise de conscience de l'intérêt par les parents, épanouissement des enfants...). Elle sollicite un appui financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour poursuivre son partenariat avec la structure Little Tree qui assure une prestation de services. Ce soutien financier permettrait à l'association AVA de poursuivre les actions d'animations proposées tout en offrant une prestation éducative spécialisée. Ces ateliers se dérouleront en lien avec l'ensemble des intervenants y compris l'école, de décembre 2022 à juin 2023, à raison d'une demi-journée hebdomadaire soit 23 demi-journées sur 6 mois.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 € à l'association Ava Habitat et Nomadisme afin de poursuivre la mise en œuvre d'ateliers Montessori sur l'aire d'accueil d'Erstein.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'octroi une subvention de fonctionnement à l'Eurométropole de Strasbourg, à hauteur de 6 000 € pour le co-financement d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale locale (MOUS) « projet » pour le développement de terrains familiaux locatifs ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 6 000 € sur le programme P040 Actions d'accompagnement - Opération 001 - Enveloppe 01 - Chapitre 65 - Fonction 552 - Nature 65748 ;

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Ava Habitat et Nomadisme, à hauteur de 4 000 € pour la réalisation d'une action d'accompagnement à la scolarité des enfants de l'aire d'Erstein ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 4 000 € sur le programme P043 - Opération 001 - Enveloppe 02 - chapitre 65 - fonction 554 - nature 65748 ;
- D'approuver les conventions de partenariat jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY